

PAIEMENT DE DIVIDENDES

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 24 juin 1996

Siège social : Rue Hédi Nouira-1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 07 mai 2025, Placement Obligataire SICAV informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2024, à compter du 28 mai 2025 un dividende Brut de **6,898** dinars par action.

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets de la BNA et de BNA CAPITAUX.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions Placement Obligataire SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.